

États financiers de la

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

pour l'exercice clos le 31 décembre 2013



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la Fondation Lucie et André Chagnon

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Lucie et André Chagnon, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, l'état des résultats, l'état de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Lucie et André Chagnon au 31 décembre 2013 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Le 26 juin 2014

Montréal, Canada

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

États financiers

Exercice clos le 31 décembre 2013

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers.....	5

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de la situation financière

31 décembre 2013, avec information comparatives de 2012
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Actif		
Placements (note 3)	1 567 303 \$	1 385 217 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 866	40 541
Immobilisations corporelles (note 4)	1 994	1 775
Débiteurs (note 5)	3 709	12 125
Charges payées d'avance	940	1 036
	1 642 812 \$	1 440 694 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	6 253 \$	5 664 \$
Actif net	1 636 559	1 435 030
Engagements (note 7)		
	1 642 812 \$	1 440 694 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Activités de placements		
Revenus de placements		
Revenus des Fonds de placements	46 045 \$	40 742 \$
Variation de la juste valeur des placements (note 3 ⁱⁱ)	232 157	122 198
Variation de la juste valeur des contrats de change (note 3 ^{iv})	(26 084)	10 875
Autres (note 2 d))	1 047	25
Total des revenus de placements	253 165	173 840
Frais reliés aux placements (note 3 ^v)	8 489	7 265
Résultats nets des activités de placements	244 676	166 575
Activités de philanthropie		
Dotations (note 7 a))	34 254	58 265
Frais reliés à la philanthropie (note 6)	5 506	5 038
Variation de la juste valeur du placement dans des activités de philanthropie	3 387	8 699
Résultats nets des activités de philanthropie	43 147	72 002
Résultats nets de l'exercice	201 529 \$	94 573 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Actif net au début de l'exercice	1 435 030 \$	1 340 457 \$
Résultats nets des activités de :		
Placements	244 676	166 575
Philanthropie	(43 147)	(72 002)
Résultats nets de l'exercice	201 529	94 573
Actif net à la fin de l'exercice	1 636 559 \$	1 435 030 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012
(en milliers de dollars)

	Activités		2013	2012
	Placements	Philanthropie	Total	Total
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultats nets de l'exercice	244 676 \$	(43 147) \$	201 529 \$	94 573 \$
Ajustements pour :				
Revenus des fonds de placements distribués sous forme de parts	(19 609)	–	(19 609)	(16 193)
Variation de la juste valeur des placements	(232 157)	–	(232 157)	(122 198)
Variation de la juste valeur non réalisée des contrats de change	(4 127)	–	(4 127)	4 438
Variation de la juste valeur du placement dans des activités de philanthropie	–	3 387	3 387	8 699
Amortissement (note 6)	–	202	202	189
Autres	–	–	–	8
Variation des :				
Débiteurs	8 158	258	8 416	(7 799)
Charges payées d'avance	–	96	96	(71)
Créditeurs et charges à payer	456	133	589	2 393
	(2 603)	(39 071)	(41 674)	(35 961)
Flux de trésorerie liés aux investissements				
Montant net des acquisitions et des aliénations de placements	70 420	–	70 420	41 542
Produit lié à la vente d'immobilisations	–	–	–	4 692
Acquisition d'immobilisations	–	(421)	(421)	(95)
	70 420	(421)	69 999	46 139
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie				
	67 817 \$	(39 492) \$	28 325	10 178
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice			40 541	30 363
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice			68 866 \$	40 541 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Statut et mission de la Fondation

La Fondation Lucie et André Chagnon (la « Fondation ») a été constituée à titre d'organisme sans but lucratif selon la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a été prorogée en mars 2013 à la *Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif*. Elle est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle a commencé ses activités en 2000.

Sa mission est de prévenir la pauvreté en contribuant au développement optimal des jeunes Québécois tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, social, affectif et spirituel, de leur plus jeune âge (dès la conception) jusqu'à 17 ans inclusivement. À cette fin, elle contribue à leur réussite éducative.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

La Fondation n'a pas l'obligation d'adopter les normes internationales d'information financière du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

Activités de placements

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Le principal élément donnant lieu à de telles estimations et hypothèses est la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de ces placements est déterminée selon le cours de clôture, à l'exception des Fonds de placement privés, laquelle est déterminée, en très grande majorité, à la lumière des états financiers audités fournis par les gestionnaires de ces placements.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés des soldes bancaires disponibles et des placements liquides, dont la durée est de trois mois ou moins, et sont constatés au coût, montant qui se rapproche de leur juste valeur.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

d) Conversion de devises étrangères

Les opérations conclues en devises étrangères sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, tous les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations, et les gains et pertes en découlant sont inclus à la rubrique « Autres » dans les revenus de placements.

Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan et les éléments non monétaires, au cours en vigueur lors des opérations.

e) Instruments financiers

La Fondation utilise certains instruments financiers dérivés pour atténuer les effets de variation de change sur ses principaux placements en devises étrangères. Les gains et pertes non réalisés liés à la réévaluation de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice pour permettre de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la Fondation ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

La Fondation applique le Chapitre 3856, *Instruments financiers*, de la Partie II du *Manuel de CPA Canada*.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

f) Revenus de placements

i) Revenus des Fonds de placements

Les revenus des Fonds de placements incluent des revenus d'intérêts et de dividendes, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

De plus, les distributions provenant des Fonds de placements privés sont comptabilisés en réduction du coût des placements jusqu'à leur extinction pour ensuite être comptabilisée aux résultats aux « Revenus de Fonds de placements ».

ii) Variation de la juste valeur des placements

La variation de la juste valeur des placements est constituée des gains et pertes réalisés sur disposition de placements et de la différence entre la plus-value ou moins-value non réalisée au début et à la fin de l'exercice des Fonds de placements, des Fonds de placements privés et des papiers commerciaux adossés à des actifs.

iii) Variation de la juste valeur des contrats de change

La variation de la juste valeur des contrats de change est constituée des gains et pertes sur les contrats de change réalisés à la date d'échéance des contrats et de la différence entre la plus-value ou moins-value non réalisée au début et à la fin de l'exercice.

Activités de philanthropie

g) Dotations

La Fondation comptabilise ses engagements à titre de dotations, au fur et à mesure de la réalisation des conditions de décaissement.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes à partir de la date de la mise en service :

Élément d'actif	Période
Bâtiment	40 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Améliorations locatives	10 ans

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de philanthropie (suite)

i) Régime de retraite

La Fondation offre un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés. La contribution de l'employeur représente un pourcentage du salaire de base de l'employé pouvant atteindre 5 %, dans la mesure où l'employé effectue une contribution correspondante, dans les limites des montants permis par les dispositions législatives en vigueur dans ce domaine.

La charge de retraite pour l'exercice 2013 est de 214 129 \$ (193 147 \$ en 2012) et a été imputée aux frais reliés à la philanthropie.

3. Placements

	2013	2012
Placements présentés à la juste valeur		
Fonds de placements (soit 490 179 \$ US, 450 702 \$ CA, 54 555 €, 25 309 £, 6 100 615 ¥ et autres devises 195 354 \$ CA au 31 décembre 2013) ⁱ⁾	1 353 649 \$	1 218 262 \$
Fonds de placements privés (soit 113 778 \$ US, 51 818 \$ CA et 21 199 € au 31 décembre 2013) ^{i) ii)}	203 900	162 700
Papiers commerciaux adossés à des actifs (soit 3 636 \$ US et 5 241 \$ CA au 31 décembre 2013) ^{i) iii)}	9 108	7 736
Contrats de change à terme ^{iv)}	646	(3 481)
	1 567 303 \$	1 385 217 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

3. Placements (suite)

i) *Variation de la juste valeur des placements*

À l'état des résultats

	2013	2012
Gains réalisés sur disposition	77 289 \$	19 825 \$
Variation de la juste valeur non réalisée	154 868	102 373
	232 157 \$	122 198 \$

ii) *Fonds de placements privés*

En vertu d'ententes avec les Fonds de placements privés, la Fondation était engagée sous certaines conditions à investir environ 194 802 507 \$ (soit 9 144 215 \$ CA, 139 039 082 \$ US et 25 777 089 €) au 31 décembre 2013.

Les fonds de placements privés incluent un placement dans des activités de philanthropie.

iii) *Papiers commerciaux adossés à des actifs (« PCAA »)*

Suite à l'adoption en janvier 2009 du plan de restructuration des investissements dans les PCAA, la Fondation a reçu, en échange de ses PCAA, des billets d'intérêt variable de véhicules d'actifs cadres.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la juste valeur estimative de ces billets est fondée sur les cotes publiées de temps à autre par les mainteneurs de marché ou sur la valeur estimative publiée par l'administrateur du plan.

Cette estimation est basée sur des marchés peu liquides et est, par conséquent, soumise à des incertitudes, comme celles liées aux montants qui seront recouverts sur les marchés pour ces types d'instruments financiers. L'issue de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur finale des billets pourrait varier de l'estimation actuelle de la Fondation.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

3. Placements (suite)

iv) Contrats de change à terme

La politique de placement de la Fondation prévoit des pourcentages cibles pour certains placements en différentes devises. Afin de les respecter, la Fondation a mis en place une stratégie de vente et d'achat de devises à terme lorsque la valeur marchande des placements dans une devise donnée dépasse ou n'atteint pas cette cible.

Les écarts avec les cibles sont revus et, le cas échéant, ajustés mensuellement. La durée des contrats n'excède pas 30 jours.

Au 31 décembre 2013, la Fondation avait des contrats pour la vente (achat) de certaines devises. Tous les contrats échoient le 15 janvier 2014.

Type	Taux	\$ CA	
		Contrepartie	Juste valeur estimative
Dollar américain \$ US	1,06481	417 472 \$	776 \$
Euro €	1,46149	17 171	(35)
Livre sterling £	1,74520	(35 653)	305
Yen ¥	0,01032	(19 477)	(400)
		379 513 \$	646 \$

La juste valeur estimative de ces contrats a été inscrite à titre d'élément d'actif.

La variation de la juste valeur des contrats de change à l'état des résultats se répartit comme suit :

	2013	2012
(Pertes) gains réalisé(e)s	(30 211)\$	15 313 \$
Variation de la juste valeur non réalisée	4 127	(4 438)
	(26 084)\$	10 875 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

3. Placements (suite)

v) *Frais reliés aux placements*

	2013	2012
Honoraires de gestion de portefeuille	6 900 \$	6 140 \$
Honoraires	537	337
Rémunération	946	657
Autres	106	131
	8 489 \$	7 265 \$

4. Immobilisations corporelles

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	353 \$	– \$	353 \$
Bâtiment	2 005	447	1 558
Mobilier	1 265	1 250	15
Matériel informatique	1 341	1 303	38
Améliorations locatives	838	808	30
	5 802 \$	3 808 \$	1 994 \$

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	353 \$	– \$	353 \$
Bâtiment	1 686	400	1 286
Mobilier	1 245	1 235	10
Matériel informatique	1 259	1 240	19
Améliorations locatives	838	731	107
	5 381 \$	3 606 \$	1 775 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

5. Débiteurs

	2013	2012
Sommes à recevoir sur ventes de placements	1 567 \$	9 913 \$
Revenus de placements à recevoir	1 725	1 537
Sommes à recevoir d'organismes alliés	294	267
Remboursement de taxes à recevoir	30	252
Autres	93	156
	3 709 \$	12 125 \$

6. Frais reliés à la philanthropie

	2013	2012
Rémunération	3 540 \$	3 268 \$
Honoraires et consultations	940	903
Loyer	554	537
Amortissement	202	189
Autres	270	141
	5 506 \$	5 038 \$

7. Engagements

Activités de philanthropie

a) Dotations

La Fondation s'est engagée à contribuer à différents projets dans le cadre d'activités de bienfaisance pour des périodes de temps variables, sous certaines conditions.

Au 31 décembre 2013, les engagements globaux pourraient atteindre jusqu'à 261 293 000 \$, dont 36 581 000 \$ pour l'exercice 2014.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

7. Engagements (suite)

Activités de philanthropie (suite)

a) Dotations (suite)

Les principaux accords de partenariat de la Fondation ont été conclus avec différents ministères du gouvernement du Québec (le « Partenaire ») et sont décrits ci-dessous :

- i) En 2007, un fonds pour la promotion des saines habitudes de vie a été créé. Ce dernier a fusionné en 2010 avec l'organisme Québec en Forme pour continuer sous le nom de Fonds Québec en Forme (le « Fonds QEF »). Au même titre que le Partenaire, la Fondation s'est engagée à contribuer à hauteur d'une somme maximale de 200 000 000 \$ sur dix ans, dont 128 333 333 \$ ont été versés au 31 décembre 2013 (115 000 000 \$ au 31 décembre 2012).

En raison de liquidités excédentaires, le Partenaire et la Fondation ont convenu de suspendre leurs versements mensuels. La Fondation suspendra, pendant treize mois à compter du 20 septembre 2013, des versements totalisant 21 666 667 \$. Ceux-ci seront versées, au Fonds QEF, au plus tard le 31 mars 2017.

- ii) En 2009, un fonds a été créé pour le développement des jeunes enfants, connu sous le nom de *Avenir d'enfants*, afin de soutenir le développement global et de favoriser la réussite de l'entrée scolaire des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté. La Fondation s'est engagée à contribuer à hauteur d'une somme maximale de 250 000 000 \$ sur dix ans, dont 77 914 523 \$ ont été versés au 31 décembre 2013 (75 181 000 \$ au 31 décembre 2012). Le Partenaire a pris le même engagement à la hauteur de 150 000 000 \$.

Suite à deux amendements au protocole initial, signés respectivement en 2011 et en 2013, la contribution de la Fondation a été réduite à deux reprises de 5 000 000 \$ portant sa contribution totale à 240 000 000 \$. Cette réduction est en contrepartie de la réalisation de deux campagnes sociétales; l'une terminée au 31 mars 2013 et l'autre se terminant au 31 mars 2015.

En raison de liquidités excédentaires, le Partenaire et la Fondation ont convenu avec un troisième amendement, de suspendre pendant une période de seize mois débutant le 30 décembre 2012, leurs versements mensuels respectifs. Les versements suspendus de la Fondation, s'élevant à 33 333 000 \$, seront versés au plus tard le 30 septembre 2019.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

7. Engagements (suite)

Activités de philanthropie (suite)

a) Dotations (suite)

- iii) En 2009, une entente de partenariat pour soutenir la persévérance scolaire, connue sous le nom de Réunir Réussir, a été conclue. Au même titre que le Partenaire, la Fondation s'est engagée à contribuer à hauteur d'une somme maximale de 25 000 000 \$ sur cinq ans, dont 24 417 500 \$ ont été versés au 31 décembre 2013 (16 845 000 \$ au 31 décembre 2012). En 2013, une prolongation de dix-huit mois, soit jusqu'au 30 septembre 2015, a été convenue entre les partenaires, sans contribution additionnelle.

b) Contrat de location-exploitation

La Fondation loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui expire en 2016 et dont le total des loyers de base et des frais d'occupation s'élève à 1 346 671 \$. Les exigences de paiement relatives à ces baux pour les trois prochains exercices sont les suivantes :

2014	557 \$
2015	557
2016	233

8. Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers qui résultent de ses activités de gestion de portefeuille.

La politique de placement de la Fondation prévoit une diversification des risques financiers au moyen de classes d'actifs. La politique établit également l'univers de placement, l'indice de référence et certaines limites de concentration et de risque.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

8. Gestion des risques financiers (suite)

Les principaux risques financiers auxquels la Fondation est exposée sont détaillés ci-après.

L'analyse porte sur les éléments suivants :

	2013	2012
Placements (note 3)	1 567 303 \$	1 385 217 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie sous forme d'encaisse et d'instruments à très court terme	68 866	40 541
Total couvert par les analyses	1 636 169 \$	1 425 758 \$

a) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Cette valeur est influencée par la variation des paramètres de marché, notamment les taux de change sur les devises, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. En d'autres termes, les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

La Fondation est exposée au risque de change en raison des placements, de la trésorerie, des intérêts et dividendes à recevoir, des sommes à recevoir résultant de la cession de placements et des sommes à payer découlant de l'acquisition de placements, tous libellés en devises.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

8. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de change (suite)

Tel qu'expliqué à la note 3 ^{iv)}, la Fondation transige des contrats à terme pour les principales devises (le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen). Par ces contrats à terme, le risque de change est atténué tel qu'illustré dans le tableau suivant :

Exposition nette au risque de change		2013	2012	
Type de devise	Placements	Montant notionnel des contrats de change	Exposition nette	Exposition nette
Dollars américains \$US	651 516 \$	(417 472)\$	234 044 \$	165 284 \$
Euros €	116 282	(17 171)	99 111	81 130
Livres sterling £	44 612	35 653	80 265	71 012
Yen japonais ¥	61 677	19 477	81 154	59 829
	874 087	(379 513)	494 574	377 255
Autres devises	195 354	–	195 354	181 415
	1 069 441 \$	(379 513)\$	689 928 \$	558 670 \$

Aux 31 décembre 2013 et 2012, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, la valeur totale des placements incluse dans l'analyse nette des contrats de change aurait diminué ou augmenté d'environ 34,5 M\$ et 27,9 M\$, respectivement, soit 2,11 % et 1,96 % de cette valeur totale.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur du marché du total des instruments financiers qui portent intérêt à taux fixe.

Ces fluctuations ont peu d'impact sur la valeur des titres du marché monétaire qui sont des instruments à très court terme dont l'échéance ne dépasse généralement pas trente jours.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

8. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt (suite)

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2013, le portefeuille obligataire (obligations et fonds d'obligations) représente 303,3 M\$ ou 18,5 % (294,6 M\$ ou 20,7 % en 2012) du total couvert par les analyses. Si les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre avaient augmenté ou diminué de 1 %, la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variations restant constantes, la juste valeur de ce portefeuille aurait diminué ou augmenté d'environ 9,7 M\$ ou 3,2 % (19,2 M\$ ou 6,5 % en 2012). Cette sensibilité du portefeuille obligataire aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille.

Les papiers commerciaux adossés à des actifs ont été exclus de l'analyse, puisqu'ils portent intérêt à des taux variables.

iii) Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix de marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2013, 1 050,3 M\$ ou 64,2 % (922,9 M\$ ou 64,7 % en 2012) du total des actions, fonds d'actions et fonds de couverture étaient négociés sur des bourses mondiales. Si les cours sur les bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, la juste valeur des placements aurait augmenté ou diminué d'environ 91,1 M\$ en 2013 et 81,6 M\$ en 2012.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière dans le cas où une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

8. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente la distribution des cotes de crédit du portefeuille en obligations de la Fondation aux 31 décembre 2013 et 2012, respectivement.

	2013		2012	
	\$	%	\$	%
AAA	84 698	28	98 581	34
AA	88 084	29	47 522	16
A	31 120	10	52 852	18
BBB	40 227	13	39 209	13
BB et moins	55 245	19	56 160	19
Autres	3 909	1	295	–
Total	303 283	100	294 619	100

Afin de limiter son exposition au risque de contrepartie découlant des opérations sur les contrats de change, la Fondation transige des contrats à terme de gré à gré auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par au moins deux des trois agences de notation reconnues et selon les limites suivantes : A1 (Moody's), A+ (S&P), A+ (Fitch).

Pour la gestion de la trésorerie qui est directement sous sa gouverne, la Fondation ne transige qu'avec des émetteurs dont la cote est de qualité supérieure, et ce, afin d'atténuer les risques de pertes financières. Les montants de cette gestion s'élèvent à 43,6 M\$ ou 63,3 % en 2013 (23,9 M\$ ou 59,0 % en 2012) par rapport au total de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Aux 31 décembre 2013 et 2012, les contreparties sont des émetteurs auxquelles des agences de notation ont attribué des notes d'au moins R1-Bas (DBRS) ou l'équivalent.

Les sommes en dépôt auprès du gardien de valeurs de la Fondation ne sont pas en fidéicommis. Toutefois, les règles internes prévoient qu'elles ne peuvent dépasser 10 M\$: aux 31 décembre 2013 et 2012, ces sommes étaient respectivement de 14,7 M\$ et de 7,8 M\$. L'écart au 31 décembre 2013 a été rectifié en début de janvier 2014.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

8. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité provient du délai éventuel dans la réalisation des placements à leur juste valeur. Certains placements ne sont pas négociés sur les bourses de valeurs ou ne se transigent pas à un volume élevé et, de ce fait, ils se transforment moins rapidement en trésorerie, ce qui peut entraîner une perte importante lorsqu'il y a lieu de s'en départir à court terme. Ce risque concerne principalement les fonds de capital de risque, les placements dans des sociétés privées et une partie des placements dans les stratégies dites opportunistes.

La Fondation investit la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. Aux 31 décembre 2013 et 2012, 201,5 M\$ ou 12,31 % et 155,7 M\$ ou 10,92 %, respectivement, du total couvert par les analyses pouvaient être considérés comme étant peu liquides.

Les besoins de trésorerie les plus importants sont reliés aux appels de capital des fonds de capital de risque, au règlement des contrats de change ainsi qu'aux activités philanthropiques de la Fondation.

Pour satisfaire plus précisément à ces demandes, la Fondation monétise des placements en instruments de marché monétaire et des titres à revenu fixe en dollar canadien. De plus, il lui serait possible de vendre une portion du portefeuille d'actions conventionnelles cotées en bourse. Sur cette base, la Fondation estime détenir les liquidités nécessaires pour couvrir ses besoins de trésorerie.

9. Informations comparatives

Certaines informations comparatives pour 2012 ont été reclassées pour se conformer à la présentation adoptée en 2013.